

NOTE D'INFORMATION N°15

Téléthon - Rappel

Le Téléthon se déroulera à la salle des fêtes le samedi 4 décembre prochain avec au programme : vente de sapins, saucisses et fromage, marche dans le village à partir de 14H et après midi gourmand.

Attention : les bons de commande concernant les différentes ventes doivent nous parvenir le 10 novembre au plus tard.

Réunion de préparation, le lundi 8 novembre à 18 h 30 en Mairie.

Taxe foncière

Pour information:

Le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transféré aux communes en 2021 pour compenser la disparition de la taxe d'habitation. Un changement qui n'a pas d'incidence sur le montant de l'impôt payé par les contribuables.

Sur votre avis de paiement, en ce qui concerne le détail du calcul des cotisations, vous pouvez constater dans la colonne « commune » un taux de 30,02 %: 24,48 % pour la part départementale et 5,54 % pour la part communale. Pour mémoire, le taux de la part communale reste inchangé depuis plusieurs années.

Cérémonie commémorative du 11 novembre

Vous êtes invités à assister à la cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 qui aura lieu au

Monument aux Morts à 11 heures

en présence des Anciens Combattants et porte-drapeaux.

<u>Programme des cérémonies</u>:

10 h 15 : Cérémonie au carré militaire de Pusey

10 h 30 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de Charmoille

11 h 00 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de Pusy

11 h 30 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de Pusey

Le verre du souvenir, offert par la municipalité, clôturera cette matinée.

Pour respecter les mesures en vigueur, le port du masque sera imposé à l'ensemble des participants et le pass sanitaire vous sera demandé à l'entrée des caves du château.

Plan d'eau

Fermeture de la pêche le 14 novembre 2021.

Assainissement

Le projet consiste en la création d'un réseau séparatif pour ne collecter que les eaux usées des différentes habitations (toilettes, salle de bains, cuisine, lavabos, machine à laver...), et permettre ainsi un meilleur fonctionnement de la Station de Traitement, récemment créée. Les eaux pluviales continueront d'être collectées dans le réseau existant.

Les travaux de la tranche « rue de Sauvigney, impasse du Château et rue du Tillon » doivent débuter mi-novembre 2021 pour une durée de 4 mois (coupure vacances de 3 semaines).

L'agglomération de Vesoul envisage d'autres travaux d'assainissement en 2022 et éventuellement en 2023, sur la partie ouest de la commune de Pusy-Épenoux qui englobe les rues suivantes : Val des Charmes, Impasse des Écouchoux, rue de Pusy Lafayette, rue du Serpolet, Place Saint Martin, rue de Batailley, rue du Vert Coteau.

Le Maire et le Conseil Municipal,

Les inscriptions se feront en mairie du 5 au 24 novembre 2021 inclus.

Après cette date, aucune inscription ne sera prise en compte.

Il est rappelé que l'affouage est réservé <u>exclusivement</u> aux habitants du village qui se chauffent au bois. L'affouagiste s'engage à façonner l'intégralité de sa portion (petits pieds et houppiers inclus) et à ne pas la revendre ou la donner tout ou partie. Une assurance responsabilité civile est exigée. Le montant à payer sera fonction du nombre de stères façonnés sur la base de 7,00 € le stère.

RAPPEL

Les	ayants-droit souhaita	nt bénéficier	d'un lot	devront	remplir	le bon			
d'inscription suivant et de le déposer en Mairie (boite aux lettres).									
L'inscription sera valide à la signature de Mr le Maire.									

~			
X	 	 	

BON D'INSCRIPTION

Rappel de la réglementation : l'affouage est réservé aux habitants de la Commune se chauffant au bois, à raison d'une portion par foyer. L'affouagiste s'engage à ne pas revendre tout ou partie de la portion qui lui est délivrée.

Je reconnais que l'abattage et la mise en stères de la portion qui me sera attribuée se feront sous mon entière responsabilité et que la Commune ne pourra pas être mise en cause pour quelque raison que ce soit. <u>Je suis titulaire d'une assurance responsabilité civile</u>, chef de famille.

Je m'engage à respecter le règlement d'affouage (délais et prescriptions du façonnage, enlèvement, préservation des jeunes plants) qui sera défini au moment de l'attribution des lots. Le montant à payer sera fonction du nombre de stères façonnés sur la base de $7,00 \in I$ e stère.

Fait à Pusy-Épenoux,	le
L'	Affouagiste,

Le Maire.